

**Sujet :** Déclaration IOTA - Création piste cyclable au Sud RD122 - Accord tacite

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

**Date :** 07/02/2024 à 09:43



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé qu'aucune opposition à votre déclaration ne sera prise par l'administration.

En conséquence, vous êtes autorisé à démarrer votre opération à compter de la réception de ce courrier électronique. Ceci met fin à la procédure.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : SANÉ Maïmouna

Courriel de contact : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT**

DEPARTEMENT DU VAL D OISE

route stratégique RD 122

95240 CORMEILLES EN PARISIS

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-231211-112449-764-011

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 11/12/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100036281

### **Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr*